



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 décembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir de Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Départ après la 5 ^{ème} délibération
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
11 AIX-LES-BAINS	T OBISSIER Philippe	
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
13 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
15 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
21 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	Pouvoir de Louis ALLARD
22 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
23 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
26 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
27 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
30 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
31 MERY	T FONTAINE Nathalie	
32 MERY	T ROULET Stéphane	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	Départ après la délibération 20
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
43 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
46 VOGLANS	T BERNON Martine	
47 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

Gilles CAMUS (AIX-LES-BAINS)

Karine DUBOUCHET REVOL (AIX-LES-BAINS)

Marine FERRARI (AIX-LES-BAINS)

Marthe MASSONNAT (BRISON-SAINT-INNOCENT)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 3 décembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 9 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2024

Exécutoire le : 19 DEC. 2024

Publiée / Notifiée le : 19 DEC. 2024

Visée le : 17 DEC. 2024

HABITAT

Convention de Pacte territorial France Rénov' pour la mise en place du Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH) - Engagement de Grand Lac

Monsieur le Président rappelle que le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) est un service d'information/conseils des particuliers sur la rénovation énergétique de leur logement. Ce service est aujourd'hui assuré par l'Asder au travers de conseils téléphoniques et des rendez-vous lors de permanences décentralisées sur Ruffieux, Entrelacs et Aix-les-Bains. Ce service était financé jusqu'en 2023 par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la Région, le Département, et un programme de CEE (Certificats d'Economies d'Energie).

L'ANAH a souhaité élargir ce service public à d'autres thématiques liés à l'habitat à travers une refonte du dispositif. Le SPEEH deviendra donc le SPRH à compter du 1^{er} janvier 2025 (Service Public de Rénovation de l'Habitat).

Les missions d'information et conseil sur la rénovation énergétique reste le cœur du dispositif, mais porte désormais aussi sur l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, la rénovation de l'habitat indigne et l'accompagnement des copropriétés en difficultés.

Le financement du SPRH sera assuré par l'ANAH et les EPCI. Le département de la Savoie a fait part de son souhait de poursuivre sa contribution financière.

A cet effet, l'ANAH propose une convention de pacte territorial qui contractualise les objectifs du SPRH entre les EPCI et l'ANAH. Elle devra être signée avant le 1^{er} juillet 2025.

Cette convention comporte 2 volets obligatoires :

- Information/ conseil auprès des particuliers,
- Dynamique territoriale : communication, mobilisation des particuliers et des professionnels.

Et un volet optionnel :

- Accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation (déjà assuré par Grand Lac dans le cadre d'un marché public avec l'ASDER et Urbanis : dispositif Je rénove Grand Lac).

Afin d'assurer une continuité du service actuel d'information/ conseil, il est proposé de poursuivre avec l'ASDER dans le cadre d'un service mutualisé avec les autres EPCI du département, afin d'optimiser les coûts. Ce partenariat avec l'ASDER sera régi par une convention en cours de préparation pour 2025.

Le coût prévisionnel du service pour l'année 2025 est de 171 046 €, pris en charge de la manière suivante :

- ANAH : 85 523 € versée à Grand Lac (dont 55 951 € reversée à l'ASDER et 29 572 € en soutien à Grand Lac),
- Département : 30 400 € versée directement à l'ASDER,
- Grand Lac : 55 123 € (dont 25 551 € nouvelle dépense pour l'année 2025 et 29 572 € correspondant à des dépenses déjà engagés par Grand Lac dans le cadre du dispositif Je rénove Grand Lac. L'inscription de ses actions permettant ainsi à Grand Lac d'obtenir 50% de subvention de l'ANAH.

La convention de pacte territorial est en cours de finalisation et sera délibérée lors d'un prochain conseil.

Grand Lac devra engager pour l'année 2025 un budget de 81 502 € (sous réserve du vote du budget pour l'année 2025).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'engagement de Grand Lac dans une convention de pacte territorial avec l'ANAH,
- APPROUVE les modalités financières décrites ci-dessus.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 68- Présents : 47- Présents et représentés : 56- Votants : 56- Pour : 56- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 3 : Convention de Pacte territorial France Rénov' pour la mise en place du Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH) - Engagement de Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 17/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/12/2024

Numéro de l'acte : d5242 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241210-d5242-DE

Date de décision : 10/12/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement